

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Ottawa, this 4th day of September, 1985, in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Ottawa, ce 4^{ième} jour de septembre 1985, dans les langues française et anglaise, chaque version faisant également foi.

DON MAZANKOWSKI
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

RICHARD PREBBLE
For the Government of New Zealand
Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande